

## Fiche technique

### La gestion comptable des voyages scolaires dans GFC

En matière de voyages scolaires Siècle GFE permet de calculer les droits constatés à rencontre des familles, édite les factures et transfère les créances dans le module encaissement de GFC « comptabilité générale ».

Ces créances sont normalement enregistrées au compte 4118 « Familles – Participation aux voyages scolaires – exercice courant ». Cette réception des créances s'accompagne de l'émission d'un ordre de recette au compte 7067 « Contributions des participants »; ainsi le débit du compte 4118 est justifié par le montant des restes à recouvrer.

En matière de voyages scolaires on rappellera les principes suivants :

- afin d'en faciliter le suivi financier on pourra utiliser les mêmes codes d'activités et/ou de domaine en dépenses comme en recettes,
- le voyage pourra être déficitaire lorsqu'il sera en parti financé sur fonds propres comme dans l'exemple ci-dessous :

Dépenses			Recettes			
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Comptes	Montant
xxxxxxx	0ITAL	25 000,00		0ITAL	7067	22 500,00
	2ITAL	5 000,00		2ITAL	7443	5 000,00
				0ITAL	7468	1 000,00
<b>Total</b>		<b>30 000,00</b>				<b>28 500,00</b>

**Commentaire :** Dans cet exemple de budget simplifié concernant un voyage en Italie, les recettes sont inférieures aux dépenses de 1 500 €. Cette différence, qui peut correspondre à la prise en charge du coût des accompagnateurs, sera financée sur le fonds de roulement de l'EPL si le tableau de prévisionnel de financement présente une IAF du montant de la différence entre recettes et dépenses (1 500 €) ou par des ressources globalisées si ce même tableau présente une CAF à « zéro ».

Il existe différentes techniques comptables pour gérer les voyages scolaires :

**1. Si le voyage se déroule sur un même exercice comptable (année civile)**

On procédera à l'enregistrement des créances des familles au compte 4118 « familles – participation aux voyages scolaires - exercice courant » avec émission d'un ordre de recette au compte 7067 « Contributions des participants ». Ainsi le débit du compte 4118 est justifié par le montant des restes à recouvrer.

**2. Si Le voyage se déroule sur deux exercices comptables**

On utilisera alors :

- soit la technique des produits constatés d'avance (annexe 7 – Planche 8 de l'IC-M9-6)
- soit la technique des ressources affectées (annexe 7 – Planche 11 de l'IC M9-6) notamment lorsque le voyage fait l'objet d'une convention avec les différents financeurs) avec les comptes 4682 « charges à payer sur ressources affectées » et 4684 « produits à recevoir sur ressources affectées » qui permettent de traiter les encaissements et les ordres de recettes sur deux comptes différents. Cette procédure permet par ailleurs d'enregistrer la participation des familles au crédit du compte 4684 xx et d'avoir un solde débiteur de ce compte en concordance avec l'état des créances.

On rappellera enfin que si la prise en charge (débit 4684 par crédit 4682) est normalement la première opération à effectuer rien ne s'oppose à une régularisation ou une rectification de cette prise en charge.

## **Énoncé**

Un voyage est voté en année N, son budget est évalué à 3 000 € et la participation unitaire des familles est de 100€ (30 participants).

Le voyage est exécuté en année N+1, un acompte de 1 000 € est payé en N et le reliquat est payé en N+1.

La participation des familles s'effectue en 2 versements de 50 € prévus en N et N+1.

*Intitulés des comptes utilisés :*

4117 : « Familles – Participation aux voyages scolaires – exercices antérieurs »

4118 : « Familles – Participation voyages scolaires – exercice courant »

4684 : « Produits à recevoir sur ressources affectées (débitéur ou nul) »

4682 : « Charges à payer sur ressources affectées (créditeur ou nul) »

487 : « Produits constatés d'avance (créditeur ou nul) »

7067 : « Contributions des participants »



Technique des produits constatés d'avance

*Année N*

487		4118		7067
2000	Le solde du compte 4118 est en permanence justifié par le détail des créances	3000	1500	3000
			Ordre de recettes	
			Encaissements (FQE)	
	Annulation de recettes permet l'équilibre du chapitre N3 (écriture des produits constatés d'avance)			2000
<i>Année N+1</i>		4117		
2000		1500	Bilan d'entrée créances à recouvrer	
2000			Ordre de recettes année N+1 du solde du voyage	2000

Utilisation des comptes des charges à payer et des produits à recevoir

*Année N*

4684x		4682x	
3000	Opération courante de prise en charge du montant du voyage	3000	1 <sup>ère</sup> opération du montant total du projet (traduction du projet)
1500	Encaissements	1000	Ordre de recettes du montant de la dépense année N
<i>Année N+1</i>			
1500	Bilan d'entrée (créances à recouvrer)	2000	Bilan d'entrée (ordre de recette à effectuer)
		2000	Ordre de recettes